

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> août 2011  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Soixante-sixième session**

Point 63 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :  
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui  
international : causes des conflits et promotion d'une paix  
et d'un développement durables en Afrique**

**Conseil de sécurité  
Soixante-sixième année**

**Mise en œuvre des recommandations formulées  
par le Secrétaire général dans son rapport  
sur les causes des conflits et la promotion d'une paix  
et d'un développement durables en Afrique**

**Rapport du Secrétaire général**

*Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/278, adoptée par l'Assemblée générale à la suite de l'examen lors de sa soixante-cinquième session du rapport du Secrétaire général daté du 20 juillet 2010 (A/65/152-S/2010/526), qui fait le point sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318).

Ce rapport dresse un bilan des évolutions décisives survenues sur le continent au cours de l'année écoulée et examine les réalisations accomplies par les organismes des Nations Unies dans les domaines prioritaires que le rapport d'examen a mis en évidence. Conformément au mandat confié par la résolution 65/278 sur la formulation de propositions d'actions pour faire face aux défis naissants, le rapport offre une analyse approfondie des deux problèmes les plus urgents en Afrique, à savoir, « la jeunesse, l'éducation et l'emploi » et « les conflits et les ressources naturelles » et émet des recommandations concrètes et pratiques.

\* A/66/150.



## I. Introduction

1. En réponse à une demande formulée par le Conseil de sécurité, en 1998 mon prédécesseur a entrepris une analyse détaillée des causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Secrétaire général de l'époque a publié un rapport qui proposait un ensemble de mesures réalistes et réalisables pour réduire sensiblement les tensions politiques et la violence à l'intérieur des États africains et entre ces États, pour bâtir une paix durable et favoriser le développement socioéconomique et politique (A/52/871-S/1998/318).

2. Dans sa résolution 63/304, l'Assemblée générale m'a prié de présenter un rapport sur les résultats de l'examen des recommandations figurant dans le rapport originel et sur les engagements pris, les actions réalisées, les progrès accomplis et les enseignements tirés depuis 1998. À l'issue d'amples concertations avec les États Membres, l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines, les organisations de la société civile, les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations Unies par l'entremise de l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique coordonnée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, j'ai publié un rapport d'examen qui présentait des recommandations et des propositions pour un engagement renouvelé des Nations Unies en Afrique (A/65/152-S/2010/526).

## II. Bilan de l'année

3. Dans mon rapport d'examen, j'ai insisté sur la nécessité de modifier le discours sur l'Afrique, de s'attacher aux potentialités et de reconnaître l'existence de réalités diverses sur le continent. Aujourd'hui le monde regarde l'Afrique d'un œil nouveau, avec espoir et admiration devant les progrès qu'elle réalise.

4. Bien que les effets des crises mondiales se fassent encore sentir, l'an dernier l'Afrique a connu une forte croissance économique et une amélioration des indicateurs de développement social, notamment en matière de santé et d'éducation. Le référendum sur l'indépendance du Sud-Soudan qui s'est déroulé pacifiquement en janvier 2011, le succès de la Coupe du monde de football organisée par la Fédération internationale de football (FIFA) en Afrique du Sud, l'adoption d'une nouvelle constitution au Kenya, la transition en Guinée et au Niger d'un régime militaire vers un régime civil démocratique, et les changements impulsés par les peuples en Égypte et en Tunisie concourent à transformer les anciennes représentations du continent. L'engagement de plus en plus important des économies émergentes sur le continent et les rapides transformations de l'Afrique modifient soudainement la marge de manœuvre des dirigeants africains. En fait, l'Afrique illustre parfaitement la mutation progressive qui se produit dans le monde entier au niveau politique et économique et qui nous oblige à revoir nombre de nos façons de fonctionner.

5. Malgré ces progrès, certaines régions d'Afrique connaissent toujours des conflits armés, la fragilité, le délitement de l'état de droit et la pauvreté chronique, dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. La menace grandissante de manifestations violentes et d'attaques terroristes, tout comme les questions non résolues relatives aux processus électoraux et la piètre maîtrise de la diversité, constituent encore un obstacle stratégique pour l'Afrique et ses partenaires de la

communauté internationale. Les violations des droits de l'homme se poursuivent, des civils étant délibérément tués, mutilés, et agressés et exploités sexuellement pendant les conflits, avec des répercussions particulièrement graves pour les femmes et les enfants.

6. Certaines des révoltes en Afrique du Nord, et plus récemment en Afrique subsaharienne, ont engendré des violences soutenues qui dans la Jamahiriya arabe libyenne ont pris des proportions considérables, puisque plus de 650 000 personnes ont quitté le pays depuis le début du conflit. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1970 (2011), a décidé de porter la situation de la Jamahiriya arabe libyenne devant la Cour pénale internationale et d'imposer un embargo sur les armes à l'encontre du pays, ainsi qu'une interdiction de voyager et un gel des avoirs de certains responsables du Gouvernement. Les prises de pouvoir inconstitutionnelles et les violences postélectorales restent une préoccupation de premier ordre. En Côte d'Ivoire, le blocage politique a finalement trouvé une issue lors de la prestation de serment du Président Ouattara devant les autorités constitutionnelles le 6 mai 2011.

7. Nonobstant la réussite du référendum sur l'indépendance, la plus récente nation d'Afrique est en butte à l'instabilité en raison des violences qui perdurent. Depuis janvier, des heurts entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et les forces rebelles des États de Jonglei, du Haut-Nil et de l'Unité ont causé la mort de centaines de personnes et le déplacement de milliers d'autres. Si, comme le laisse entendre la rumeur, les chefs rebelles continuent à recruter et les troupes de l'APLS ne cessent de grossir dans ces zones, cela compromettra la sécurité et posera des problèmes politiques dans les mois à venir. En juin 2011, l'APLS a affronté les troupes du Nord à Abyei, obligeant 100 000 personnes à fuir les combats. Face à cette situation, le 7 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1990 (2011), qui crée la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Dans l'État voisin du Kordofan méridional, les combats qui ont commencé le 5 juin, se poursuivent, entraînant la mort de nombreux civils et le déplacement de dizaines de milliers de personnes et mettant le personnel de l'ONU directement en danger. Avec l'aide de médiateurs de l'Union africaine, le 28 juin 2011, à Addis-Abeba, le Gouvernement du Soudan et l'APLS ont signé un Accord-cadre sur le partenariat politique et les mesures de sécurité dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Le 8 juillet, par sa résolution 1996 (2011), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINURSS) afin d'aider le nouvel État du Soudan du Sud à consolider la paix dans le pays. En juin 2011, le Plan de travail de l'ONU et de ses partenaires pour le Soudan était financé à hauteur de 731 millions de dollars, soit 43 % du montant demandé de 1,7 milliard de dollars.

8. Le Bureau maritime international a fait état d'une augmentation du nombre d'attaques violentes commises par des pirates au large de la Somalie en 2010, ceux-ci s'étant emparé de 49 navires et ayant retenu en otage 1 016 membres d'équipage. Les pirates somaliens sont soupçonnés de mener leurs activités plus loin dans l'Océan indien. À l'intérieur de la Somalie, le conflit qui remonte à la nuit des temps continue à menacer la stabilité de la région. Près de 1,9 million de Somaliens sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays, et 2,4 millions de personnes, c'est-à-dire un Somalien sur trois, ont besoin d'aide humanitaire. Le 9 juin 2011, le Conseil de sécurité a salué la signature de l'Accord de Kampala.

9. D'après l'édition de 2011 de Perspectives économiques en Afrique, l'économie des pays africains a bien résisté à la crise mondiale, affichant un taux de croissance moyenne de 4,7 % en 2010, contre 2,3 % en 2009, l'Afrique subsaharienne connaissant une croissance plus rapide que l'Afrique du Nord. Ceci étant, en raison de la hausse vertigineuse des prix de la nourriture et des carburants en 2011, le nombre d'Africains vivant dans un dénuement extrême s'est en réalité accru. Les taux élevés de chômage et l'accès restreint à l'énergie continuent à freiner la capacité du continent à créer de la richesse et des emplois.

10. Au sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, un appel a été lancé à la communauté internationale pour qu'elle honore ses engagements en matière d'aide à l'Afrique. Dans l'ensemble, le montant total net des versements est passé de 29,9 milliards de dollars en 2004 à 48 milliards en 2010, alors que le montant net des versements des pays membres du Comité d'aide au développement est passé de 19,4 milliards à 29,3 milliards de dollars.

11. L'apport de nouveaux fonds et investissements en Afrique en provenance du Brésil, de la Chine, de l'Inde ou de la Turquie modifie radicalement les relations économiques du continent avec le reste du monde. Le commerce entre l'Afrique et les puissances économiques émergentes s'est développé considérablement ces dernières années. Pour tirer profit de leurs meilleures relations avec les pays émergents, les gouvernements africains et les institutions africaines se sont clairement fixé comme priorité le développement des infrastructures. Dans le droit fil des priorités de l'Union africaine/ Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'accent est mis avant tout sur l'aide aux petits agriculteurs, en majorité des femmes, et sur le soutien aux petites et moyennes entreprises qui créent des emplois et fournissent un accès aux services de base ainsi qu'un filet de protection aux familles mal armées en cas de soubresauts économiques.

12. Les envois de fonds des Africains de la diaspora, qui s'élèvent actuellement à quelque 40 milliards de dollars par an, dépassant parfois l'aide publique au développement, ont un impact fondamental sur la vie de nombreux Africains. Toutefois, il est impératif d'abaisser les coûts de transaction des envois de fonds et de créer des possibilités d'investissement axées sur le développement. Malgré la récession économique mondiale, on estime à 4,5 % la hausse des transferts de fonds vers l'Afrique en 2010-2011. Pourtant, ce pourcentage est bien plus faible qu'avant la crise mondiale. Malheureusement, l'actuel soulèvement en Jamahiriya arabe libyenne a donné lieu au retour de nombreux migrants du Sahel dans leur pays d'origine.

13. Cette année nous célébrons le dixième anniversaire du NEPAD, le programme de l'Afrique pour les progrès socioéconomiques de la région. C'est l'occasion de réfléchir aux multiples réalisations du programme et de réitérer notre volonté d'appuyer les efforts que fait elle-même l'Afrique pour renforcer sa croissance, son développement et sa participation à l'économie mondiale.

### **Pleins feux sur les rapports entre paix et développement**

14. Dans mon rapport d'examen, j'ai noté qu'aujourd'hui nombre de conflits éclataient au sein des États et étaient déclenchés par le fait que de larges pans de la société sont systématiquement exclus des institutions chargées de la gouvernance politique et privés de l'accès aux richesses économiques et aux services sociaux essentiels. Les pays qui courent le plus grand risque d'instabilité sont ceux dans

lesquels les inégalités sont criantes, les institutions faibles et non représentatives, et qui n'offrent ni emplois, ni débouchés, ni libertés, notamment à la jeunesse, qui constitue la plus grande partie de la population.

15. Bien que nous comprenions mieux les ressorts socioéconomiques de la violence armée et son incidence néfaste sur le développement, la plupart du temps nous échouons à planifier en conséquence ou à bien expliquer cette relation. Il nous faut impérativement réorienter les stratégies de développement actuelles de manière à établir, parallèlement aux objectifs du Millénaire pour le développement, des projets sociaux, politiques et économiques plus consistants et qui fassent une plus large place à la problématique hommes-femmes, ainsi que des cadres institutionnels plus solides, de manière à prendre en main les problèmes imbriqués que posent la paix et le développement. Certaines entités des Nations Unies ont dégagé des indicateurs et des critères dans divers domaines relevant de la consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne la protection des civils et l'autonomisation des femmes. Ce genre d'outils permet aux équipes de l'ONU d'appeler l'attention sur les moyens requis pour poursuivre l'exécution de leurs missions. Je demanderai à l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique d'élaborer des indicateurs mesurables et d'examiner les progrès réalisés dans la prise en compte des recommandations que j'ai énoncées dans mon rapport d'examen afin de mieux saisir la corrélation entre paix et développement et voir les domaines qui nécessitent notre attention de toute urgence.

### **III. Mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport d'examen**

16. Mon rapport d'examen a présenté un ensemble de recommandations destinées à résoudre certains des problèmes majeurs qui occuperont sans doute le devant de la scène en Afrique et qui nous obligeront à nous y intéresser tout particulièrement. Cette section donne un aperçu des actions menées par le système des Nations Unies dans les domaines d'activité prioritaires mentionnés dans mon rapport.

#### **A. Coopération institutionnelle**

17. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine organise de façon plus rationnelle la présence des Nations Unies à Addis-Abeba pour la paix et la sécurité, renforce la coordination Union africaine-Nations Unies et la capacité de l'Organisation à appuyer les activités opérationnelles de l'Union africaine ainsi que son action de renforcement des capacités pour les opérations de soutien à la paix. Le 2 février 2011, j'ai publié un rapport qui passe en revue le plan décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (A/65/716-S/2011/54), dans lequel je préconise une plus grande coopération et une vision stratégique commune des deux côtés pour atteindre les objectifs du programme. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a recommandé une accélération de l'application du Programme qui s'appuiera sur un programme de travail tous azimuts entre les groupes thématiques et les organes de l'Union africaine. Une coopération politique efficace requiert de meilleures capacités d'analyse, une planification stratégique et une coordination entre les deux organisations, notamment davantage d'efforts en matière d'information et de sensibilisation du

public. Le groupe thématique de mobilisation et de communication du Mécanisme de coordination régionale, réuni par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, est en train d'édifier un cadre stratégique pour les communications avec l'Union africaine.

18. D'autre part, la coopération entre les communautés économiques régionales et le Secrétariat est actuellement renforcée, grâce aux réunions que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique organise régulièrement pour échanger des informations avec les communautés économiques régionales et les départements et bureaux, comme, par exemple, le Département des affaires de désarmement, et grâce aux conseils techniques qu'il apporte à plusieurs communautés économiques régionales dans le but de définir des positions communes à propos du traité sur le commerce des armes. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine travaillera également au renforcement de la coopération et de la coordination entre les Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales. Le Département des affaires politiques et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont signé un nouvel accord de coopération en septembre 2010.

## **B. Prévention des conflits, maintien de la paix et gestion des conflits**

19. D'autres mesures ont été prises pour tracer les grandes lignes des activités de prévention des conflits dans un cadre stratégique cohérent, assorti de directives sur le partenariat de médiation entre l'ONU et l'Union africaine, publiées à la troisième réunion de l'Équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité en septembre 2011. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a été créé en 2010 en vue de privilégier la diplomatie préventive et de travailler avec les gouvernements et les organisations d'Afrique centrale. Le Département des opérations de maintien de la paix, de même que d'autres départements et bureaux, tels que le Département des affaires de désarmement, aident la Commission de l'Union africaine à mettre sur pied un cadre général pour la réforme du secteur de la sécurité qui puisse servir de plan directeur aux États membres de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et à leurs partenaires pour formuler, réviser et mettre en application une réforme rationnelle du secteur de la sécurité, avec obligation de rendre des comptes. Le Département des opérations de maintien de la paix a conçu un programme de soutien pluriannuel avec la Commission de l'Union africaine pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

20. En mars 2011, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département des opérations de maintien de la paix ont signé un plan d'action conjoint visant à renforcer leur coopération contre la criminalité organisée et le trafic dans les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, notamment en Guinée-Bissau. Les forces de maintien de la paix et de stabilisation, dans certains cas, obtiendraient de bien meilleurs résultats si elles disposaient d'un mandat relatif à la lutte contre le trafic de drogue. L'ONU est prête à aider les États qui accueillent sur leur territoire des opérations de paix à étoffer leurs capacités pour faire échec à la criminalité organisée et au trafic, si besoin est.

21. La planification des missions intégrées et le cadre stratégique intégré (voir A/65/669) sont des mécanismes permettant de coordonner les activités des Nations Unies et de garantir la poursuite des actions destinées à traiter les causes profondes

du conflit lorsqu'une opération de maintien de la paix est terminée, ainsi que d'assurer une transition sans heurts vers la consolidation de la paix. L'idée que se fait le public de l'action de l'ONU et des ses partenaires est d'une importance cruciale pour le succès des missions et la pérennisation de la stabilisation. Les premières transitions de ce type, qui concernent les stations de radio des opérations de maintien de la paix des Nations Unies devenues stations de radiodiffusion publiques après la guerre en Sierra Leone et en République centrafricaine, sont des exemples d'un service axé sur une évolution progressive des programmes réalisés sous l'égide de l'ONU après une opération de maintien de la paix.

### **C. Consolidation de la paix après les conflits**

22. La Commission de consolidation de la paix met en œuvre les recommandations émises dans l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (voir A/64/868-S/2010/393, annexe), qui porte sur les moyens de préciser les principes, les processus et les actions. Le 25 janvier 2011, le Comité d'organisation a adopté un plan d'action provisoire pour 2011 garantissant que l'accent sera bien mis sur un nombre limité d'actions prioritaires afin d'améliorer les résultats concrets dans les pays choisis. Le 23 février 2011, la Commission de consolidation de la paix a décidé de placer la Guinée sur la liste de ses priorités, agissant pour la première fois sans saisine du Conseil de sécurité, mais sur demande de la Guinée elle-même.

23. Les questions de lutte contre le trafic et la criminalité organisée ont été inscrites dans les travaux du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone dans le cadre de l'Initiative conjointe côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui s'adresse aux pays émergeant d'un conflit et contribue aux activités de consolidation de la paix et aux réformes du secteur de la sécurité. Un partenariat visant à étudier les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'Afrique centrale sera mis en place avec le concours du Département des affaires politiques en 2011.

24. Dans mon rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466), j'ai présenté un plan d'action en sept points qui permettra de réserver une plus grande part des fonds de consolidation de la paix à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes dans le cadre d'une initiative plus vaste en faveur de la participation des femmes à la prévention des conflits et à la reconstruction sociale. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix seront chargés de suivre les progrès accomplis par l'Organisation dans la mise en œuvre du plan et d'en rendre compte. Le Fonds pour la consolidation de la paix s'est engagé à doubler les dépenses consacrées au maintien de la paix, à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes d'ici à 2012.

### **D. Croissance économique et développement durables**

25. Par sa résolution A/65/280, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration d'Istanbul<sup>1</sup> et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la

---

<sup>1</sup> A/CONF.219/L.1.

décennie 2011-2020<sup>2</sup> adoptés par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a placé au premier plan le renforcement de la capacité de production et a demandé à toutes les parties directement concernées de s'engager à mettre en œuvre le Programme d'action. Ce programme, qui fait le lien entre conflit armé et développement, présente un intérêt particulier pour l'Afrique, qui, à l'heure actuelle, compte 33 des 48 pays les moins avancés.

26. La sécurité alimentaire et le développement rural demeurent les principales composantes de l'action des Nations Unies en matière de croissance économique. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concentrent leurs efforts sur le relèvement postconflit qui passe par le développement agricole, et investissent dans les techniques applicables après récolte pour réduire les pertes de denrées alimentaires, qui s'élèvent à 4 milliards de dollars par an, et accroître la sécurité alimentaire du continent. Selon la FAO, l'élimination des disparités entre hommes et femmes dans l'agriculture générerait des gains substantiels qui permettraient d'abaisser entre 12 et 17 % le nombre de personnes souffrant de la faim. Il est essentiel de soutenir le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD, qui prévoit l'instauration de filets de sécurité pour les démunis souffrant de la faim et des interventions directes pour améliorer la nutrition.

27. Les technologies de l'information et des communications ont démontré leur efficacité dans la lutte pour des changements économiques et sociaux. L'Afrique est la région où l'utilisation des téléphones portables augmente le plus rapidement. Il n'en reste pas moins qu'il faut veiller à ce que ces outils servent la cause de la paix et du développement et que l'ONU se mette au diapason des innovations du XXI<sup>e</sup> siècle avec des partenariats qui parviendront à relever les défis d'aujourd'hui. Par exemple, j'ai fait de l'innovation l'une des priorités de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants.

## **E. Droits de l'homme**

28. Nous avons pris des dispositions de grande envergure pour établir un plan plus complet de suivi et de responsabilisation visant à rompre le cercle vicieux de l'impunité pour les violences commises en période de guerre, grâce à la résolution 1960 (2010) qui demande que les auteurs soient inscrits sur des listes publiques et soumis à des sanctions. Mon Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, dont le bureau est maintenant en mesure de s'acquitter de toutes les tâches, a effectué plusieurs missions pour faire la lumière sur les allégations de viols généralisés et systématiques. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a adopté des démarches audacieuses et mis en place des mécanismes permettant de protéger les populations civiles du pays, notamment les femmes et les enfants. Le système des Nations Unies et, à travers lui, ONU-Femmes entendent aider les États Membres à mettre en vigueur des politiques favorables à l'égalité des sexes et faire progresser la représentation équitable et la participation effective des femmes dans tous les domaines liés à la paix, à la sécurité et au développement.

---

<sup>2</sup> A/CONF.219/3 et Rev.1.

29. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en liaison avec d'autres départements et bureaux, par exemple le Bureau des affaires de désarmement, a dispensé aux forces de défense/sécurité une initiation au renforcement des capacités en rapport avec la défense des droits de l'homme et le principe de responsabilité en cas de violation de ces droits, en particulier en période électorale.

#### IV. Nouveaux défis

30. Dans sa résolution 65/278, l'Assemblée générale m'a prié d'élaborer, en consultation avec les partenaires concernés, des propositions de politique générale sur les problèmes recensés dans mon rapport d'examen. Ce faisant, il m'est apparu clairement qu'en tant que système, il nous appartient de mieux intégrer les différents cadres d'orientation au moyen desquels nous nous impliquons en Afrique. À l'heure où les ressources à disposition sont limitées, il faut faire preuve d'imagination pour créer des synergies et hiérarchiser les priorités, sans omettre l'autorité et la détermination de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour encadrer les organismes des Nations Unies et ménager une marge de décision suffisante pour nouer le dialogue avec l'ONU et les autres partenaires. **J'invite l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, par le truchement de son Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, à collaborer davantage avec le système des Nations Unies pour faire appliquer les recommandations formulées dans le présent rapport et pour donner les lignes directrices sur les questions les plus urgentes qui se font jour.**

31. Au regard des conséquences pouvant en découler pour le développement politique et économique et la stabilité en Afrique, cette section présente une analyse exhaustive et propose des recommandations concrètes pour trouver des éléments de réponse à deux des problèmes les plus urgents du continent : « la jeunesse, l'éducation et l'emploi » et « les conflits et les ressources naturelles ».

##### A. Jeunesse, éducation et emploi

32. Si l'on souhaite réduire la pauvreté et assurer la stabilité politique, la paix, la sécurité et un développement durable, l'un des éléments décisifs est l'accès à un enseignement de qualité et à un travail décent. Cette question complexe exige des réponses coordonnées et originales qui tiennent compte de la dimension socioéconomique de l'éducation et de l'emploi des jeunes aussi bien que des conséquences de l'exclusion des jeunes de la participation à la vie politique.

33. Dans mon rapport d'examen, j'ai appelé les Nations Unies à institutionnaliser et concrétiser les politiques et programmes visant à autonomiser les jeunes et à créer les conditions nécessaires pour qu'ils puissent participer pleinement à tous les aspects de la société. Par ailleurs, j'ai mis en relief la nécessité d'inclure comme il se doit les politiques en faveur de la jeunesse dans les stratégies de consolidation de la paix à l'issue d'un conflit et de hâter la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

34. Selon la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, 60 % de la population de l'Afrique, qui avoisine

le milliard, a moins de 25 ans. Vu l'explosion démographique de la jeunesse, il convient d'attirer davantage l'attention sur l'urgence qu'il y a à lui offrir un enseignement de qualité, des compétences professionnelles et des emplois décents ainsi que des espaces de participation et de représentation politique et sociale dignes de ce nom. Le mécontentement actuel dans certaines régions d'Afrique du Nord est dû en grande partie années à des années d'incurie, à des investissements sociaux inadéquats et à l'absence de participation politique des jeunes et de possibilités d'emplois acceptables pour ces derniers.

35. Ces mouvements portent tout autant sur les emplois que sur la justice, l'équité et la démocratie. Ils créent les conditions qui pourraient soit générer davantage de possibilités sur le plan social, politique et économique, soit rendre les aspirations des jeunes encore plus difficiles à réaliser. L'issue dépendra, dans une large mesure, de notre capacité à répondre à ces attentes. Lorsque nous aidons des populations à s'attaquer aux racines mêmes du mécontentement, nous devons garder à l'esprit le contexte historique, social et politique et nous assurer que les programmes prennent en considération les préoccupations et les sensibilités locales.

36. Nous ne devons jamais ignorer combien les jeunes peuvent apporter à l'épanouissement de leur société. Si nous ne reconnaissons ni n'utilisons pas les atouts que possèdent les jeunes, le cycle générationnel d'instabilité, de sous-développement et d'inégalité se perpétuera. L'ONU, en proclamant 2010 Année internationale de la jeunesse, et l'Union africaine, en organisant, au sommet qui a eu lieu à Malabo (Guinée équatoriale) du 23 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011, un débat sur le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable », ont confirmé qu'il n'est pas aujourd'hui de problème plus impérieux qu'apporter une réponse positive et sans tarder aux aspirations et aux rêves de la jeunesse.

## **1. Éducation**

37. Le taux moyen de scolarisation en primaire est d'environ 76 % en Afrique subsaharienne et 94 % en Afrique du Nord. La plupart des pays africains sont en voie de réaliser pour 2015 l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'enseignement primaire universel. En général, les taux de scolarisation ont progressé grâce à l'abolition des droits d'inscription, la hausse des investissements publics et l'accroissement de l'aide fournie par les donateurs.

38. Néanmoins, les succès sont moins éclatants dans d'autres domaines, avant tout en ce qui concerne la qualité de l'enseignement, le taux d'achèvement des études, la scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur, la réforme de l'éducation de base, le recrutement des enseignants et la formation technique et professionnelle. Chaque année, en Afrique subsaharienne, plus de 10 millions d'élèves quittent l'école sans savoir lire, écrire et compter. Sur les 71 millions qui ne vont pas à l'école, plus de 50 % sont originaires d'Afrique subsaharienne et plus de 30 millions d'enfants africains restent totalement privés d'éducation pour des raisons financières, sociales, culturelles ou physiques. Dans maintes communautés, les croyances et pratiques culturelles vont à l'encontre de la participation des filles à l'éducation, et nombre de politiques nationales négligent la question du droit des filles à l'éducation. Outre les jeunes femmes, les jeunes qui souffrent d'un handicap, ou qui sont réfugiés ou ouvriers migrants, sont souvent exclus du système éducatif.

39. D'après le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de 2010 – Atteindre les marginalisés (Paris, 2010) – le déficit moyen de financement de l'éducation pour 2008-2015 est d'environ 65 % en Afrique subsaharienne, et le taux d'encadrement était de 68 élèves pour un maître au Tchad et de 65 pour 1 en Éthiopie. Compte tenu de ces taux, l'Afrique aura besoin de 1,2 million de nouveaux enseignants jusqu'en 2015. Les faibles rémunérations des enseignants, le nombre d'enseignants incapables de travailler car atteints du VIH/sida ou d'autres maladies, les obstacles pour atteindre les enfants les plus vulnérables et les jeunes qui vivent dans des implantations sauvages en milieu urbain ou dans des endroits reculés, ainsi que le manque de fournitures scolaires, expliquent en partie la médiocrité des résultats scolaires.

40. Malgré l'engagement de plus en plus important des donateurs internationaux et les initiatives conjointes, le nombre de jeunes possédant un diplôme universitaire reste très faible. À travers tout le continent, le taux d'inscription dans le supérieur est de 6 %, avec une infime participation des filles, et près de 40 % des postes d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur demeurent vacants.

## 2. Emploi

41. L'éducation a contribué à faire reculer les inégalités entre hommes et femmes et à augmenter le niveau d'alphabétisation en Afrique, même si l'incidence sur le taux de chômage a été minime. Les jeunes qui ont un meilleur niveau d'éducation connaissent le plus fort taux de chômage, tandis que le chômage est moindre chez les moins qualifiés car ils sont contraints de travailler pour survivre. L'Organisation internationale du travail (OIT) indique qu'approximativement 90 % des emplois créés en Afrique le sont dans le secteur informel et que 152 millions de jeunes travailleurs, pour la plupart en Afrique subsaharienne, vivent dans des familles déshéritées avec des dépenses par habitant ne dépassant pas 1,25 dollar par jour. Les jeunes Africains, quel que soit leur niveau d'éducation, ont toutes les peines du monde à trouver des emplois décents.

42. En Afrique subsaharienne, les jeunes âgés de 15 à 24 ans forment 36 % de la main d'œuvre disponible. Selon la Banque mondiale, 10 millions de jeunes diplômés arrivent sur le marché du travail chaque année. L'UNESCO indique que la plupart des 4,9 millions de diplômés de 2009, chiffre qui passera à 9,6 millions, presque le double, d'ici à 2020, ont obtenu leur diplôme en sciences sociales, commerce et droit, alors que les secteurs de l'ingénierie, des industries de transformation, de la construction et de la santé ont enregistré le taux le plus bas de diplômés universitaires. L'inadéquation entre l'éducation et le marché du travail ne cesse de croître. Des services publics saturés; un secteur privé restreint et incapable d'employer un grand nombre de personnes; des freins à la demande de main d'œuvre; le fossé entre demandeurs d'emploi et employeurs potentiels en matière d'information; et des obstacles à la création et au développement de débouchés économiques, tels sont les facteurs à l'origine des taux de chômage élevés.

43. La crise actuelle de l'emploi en Afrique est révélatrice, vu le récent taux de croissance élevé, de près de 6 % par an, encore qu'il y ait d'immenses différences entre les régions. Les données de l'OIT montrent un taux de chômage constant de 12 % en Afrique subsaharienne pendant la dernière décennie, même si les disparités sont énormes, de 55,8 % en Afrique du Sud à 10,9 % en Namibie. En Sierra Leone

le chômage des jeunes est de 52,5 % alors que la moyenne nationale est de 10,2 %. Les soulèvements actuels en Afrique du Nord ont été partiellement imputés au chômage des jeunes, qui atteint, respectivement, 31 % et 34 % en Tunisie et en Égypte.

44. Les chiffres du chômage laissent à peine entrevoir les vrais problèmes. Ils occultent d'autres aspects, comme le sous-emploi et la pauvreté de ceux qui travaillent, chose courante dans l'agriculture de subsistance et le secteur informel urbain et concernant principalement les femmes, qui travaillent en général dans des secteurs peu qualifiés, peu rémunérés, où l'on entre au bas de l'échelle et on en ressort au même niveau. Le chômage est plus élevé en ville que dans les zones rurales, et frappe démesurément les jeunes femmes et les jeunes handicapés pour des raisons sociales et à cause de discriminations sur le lieu de travail.

45. Le coût économique, social et politique d'une jeunesse sans éducation et sans travail est extrêmement élevé. S'il n'existe pas de possibilité de gagner sa vie, les cycles intergénérationnels de la pauvreté persisteront. Le chômage peut inciter les jeunes à se livrer à des activités criminelles et violentes. Faute de protection sociale, de nombreux jeunes, y compris des diplômés, survivent en exerçant des activités dans le secteur de l'économie parallèle ou migrent vers les zones urbaines ou vers d'autres pays. Quand bien même toute migration incontrôlée peut engendrer la concurrence en matière de ressources et d'emplois dans les zones de destination, il faut valoriser les effets bénéfiques de la migration, comme les envois de fonds et les transferts à caractère social, pour en recueillir le potentiel pour le développement.

46. Le secteur privé en Afrique a un rôle central à jouer pour résoudre le problème du chômage des jeunes. On pourrait également faire des progrès appréciables en matière d'emploi si l'esprit d'entreprise des femmes était mis à contribution pour créer des possibilités de croissance plutôt que dans l'économie parallèle et les secteurs saturés, à faible rendement. Le temps est venu d'envisager de près des politiques fiscales, monétaires, commerciales et industrielles génératrices d'emplois, accompagnées de méthodes de création d'emploi ancrées dans les réalités locales, qui répondent aux aspirations locales et collectives et concourent au maintien de la paix sociale et au développement du tissu économique local.

### **3. Initiatives des Nations Unies et de l'Afrique**

47. Au cours des dernières décennies, un certain nombre d'initiatives mondiales et régionales sous l'impulsion de l'ONU, de l'Union africaine et des gouvernements africains ont mis en avant l'épanouissement de la jeunesse : le Programme d'action mondial pour la jeunesse de 1995; le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous de 2000; le Plan d'action de l'Union africaine pour la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015); la Charte africaine de la jeunesse et la priorité donnée à l'épanouissement de la jeunesse pendant la Décennie de la jeunesse (2009-2018); ainsi que la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014). Le Corps de jeunes volontaires de l'Union africaine a été institué en décembre 2010, avec 67 membres issus de toute l'Afrique, dans le cadre d'un programme de développement du continent, qui recrute et travaille avec des jeunes volontaires pour intervenir dans les 53 pays du continent.

48. Les gouvernements africains ont décidé à l'unisson d'agir aux niveaux national et sous-régional, par exemple par l'adoption d'approches sectorielles, le

lancement de projets d'alphabétisation pour le développement et la suppression des frais de scolarité dans les écoles primaires de presque tous les pays. En Somalie, l'élaboration d'un programme temporaire pour un travail décent dans le cadre du programme par pays est axée sur les causes sous-jacentes des conflits, comme le contrôle des ressources ainsi que les problèmes liés à l'emploi et à l'économie, et les éléments les plus importants sont étudiés en concertation avec tous les acteurs concernés. Des discussions semblables portant sur le dialogue social et ouvertes à tous ont bien fonctionné en République démocratique du Congo et au Burundi.

49. En décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/134 proclamant l'année à partir du 12 août 2010 Année internationale de la jeunesse, sur le thème « Dialogue et compréhension mutuelle ». Une réunion de haut niveau s'est tenue les 25 et 26 juillet 2011 à New York. L'Année internationale a marqué un tournant dans les initiatives de la communauté internationale destinées à braquer les projecteurs sur le rôle des jeunes et à donner plus de force à leur voix dans les affaires mondiales. Au cours de la dix-septième session ordinaire, tenue à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2011, l'Union africaine a décidé de fixer un cadre pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, en particulier dans les domaines de l'agriculture et des technologies de l'information et des communications, tout en accélérant la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie pour la jeunesse. Le Conseil économique et social a organisé un segment de haut niveau du 4 au 29 juillet 2011 et adopté une déclaration ministérielle réclamant davantage d'efficacité en matière de coopération internationale de façon à atteindre les objectifs de l'éducation pour tous : enseignement de qualité, soins et éducation du petit enfant, développement des compétences et alphabétisation des adultes.

#### **4. Propositions d'action et recommandations**

50. La population de l'Afrique augmente rapidement. Il y a lieu de penser qu'en 2050 l'Afrique comptera pour 29 % de la population mondiale âgée de 15 à 24 ans. Cette transition continuera à avoir de sérieuses conséquences fiscales, politiques et sociales, allant des dépenses supplémentaires pour l'éducation et la santé aux risques d'agitation sociale et de pressions migratoires.

51. La stratégie pour s'atteler au problème du chômage des jeunes nécessite une conception intégrée qui tienne compte de l'offre et de la demande en matière d'emploi, aussi bien que de la quantité et de la qualité des emplois; qui encourage la création de systèmes de protection sociale pour les jeunes; qui fasse prévaloir le dialogue social pour faire progresser les droits en matière d'emploi; qui propose un salaire de base minimum; et qui améliore la productivité ainsi que les normes du travail et les principes et droits fondamentaux sur le lieu de travail. Des politiques en faveur de la croissance devraient également inciter à une répartition équitable des avantages sociaux et politiques et des revenus, en se concentrant tout particulièrement sur les groupes vulnérables et traditionnellement défavorisés, notamment les femmes et les jeunes, et en tenant compte des perspectives et des paris difficiles que l'intégration régionale et la mondialisation offrent à la jeunesse pour son épanouissement.

52. La formulation et l'établissement de plans d'action et de programmes ciblant les jeunes en tant qu'agents de la consolidation de la paix et du développement économique sont encore hésitants. La jeunesse a été largement écartée des projets en

faveur de la paix internationale et du développement, et les adolescents, pendant et après les guerres, font rarement l'objet d'une attention particulière ou d'une aide psychologique qui porterait remède aux difficultés causées par la dislocation des schémas d'intégration sociale et de formation de l'identité personnelle. L'ONU et ses partenaires africains doivent essayer de trouver les dispositifs qui permettront de faire participer la jeunesse à la consolidation de la paix et au développement et déterminer la nature de cet engagement.

53. Il faut que les parties prenantes parviennent à mieux appréhender l'ampleur du problème et l'immense potentiel que représente la jeunesse et qu'elles affermissent le lien crucial entre emploi et consolidation de la paix. En étroite collaboration avec les gouvernements, l'Union africaine, les donateurs et la société civile, les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour améliorer le triste sort de la jeunesse africaine.

54. **J'exhorte l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les organismes de l'ONU à tendre plus franchement la main aux jeunes et à faciliter leur participation aux prises de décisions, à la suite d'échanges de vues formels et informels qui permettront de déceler et de chercher à supprimer les sources de mécontentement de la jeunesse sur le plan social, politique et économique. Il conviendrait que les institutions des Nations Unies soient mieux coordonnées et que leur action se fonde sur une vision plus globale et intégrée de l'épanouissement des jeunes.**

55. **Je vais examiner la façon dont on pourrait faire figurer, en cas de besoin, dans les missions de maintien et de consolidation de la paix et dans les missions de développement l'aide sociale et psychologique aux groupes de jeunes touchés par des conflits, et comment on pourrait fournir une assistance suffisante aux ministères de la santé, de l'éducation ou des affaires sociales, et aux ministères du travail, ainsi qu'aux systèmes de soutien de proximité à l'intention des jeunes et des adolescents dans les zones de conflit.**

56. **Je réitère l'appel que j'ai lancé au Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique afin que le problème de la jeunesse soit pris en considération dans tous les groupes thématiques et que les priorités sectorielles recensées par le NEPAD soient appuyées, car elles sont susceptibles d'attirer des investissements et de faciliter la création d'emplois pour les jeunes : il s'agit de l'amélioration des infrastructures, du développement des nouvelles technologies de l'information et des communications, des investissements dans les petites exploitations agricoles et les petites et moyennes entreprises, et sur le plan sanitaire, de la maîtrise des épidémies.**

57. **Les équipes de pays des Nations Unies et leur présence dans les pays émergeant d'un conflit peuvent permettre d'établir des ponts avec les jeunes et de placer au premier rang des priorités une éducation innovante et de qualité (scolaire et non scolaire), comme par exemple des stages, le bénévolat et l'apprentissage en ligne, des cours pour développer l'esprit d'entreprise, la formation à l'entrepreneuriat et une participation plus aisée des jeunes issus de la diaspora, ainsi que la transition vers une économie verte reposant sur des emplois liés à l'environnement et à l'énergie renouvelable, surtout pour les femmes. Ceci serait possible en s'associant avec le Pacte mondial, les entreprises privées et d'autres entités.**

## **B. Conflits et ressources naturelles**

58. À plusieurs reprises l'Assemblée générale a souligné la nécessité de réfléchir aux répercussions funestes de l'exploitation illégale des ressources naturelles sous tous ses aspects, avec l'intention de promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique, et a condamné le commerce illicite des ressources naturelles, qui alimente les conflits armés.

59. Dans mon rapport d'examen (A/65/152-S/2010/526), j'ai invité les organismes des Nations Unies à systématiquement prendre en compte dans toute évaluation des conflits politiques en Afrique le rôle des ressources naturelles (y compris l'accès à la terre et la détention assurée des droits relatifs à la terre, à l'eau, à la biodiversité et aux matières premières, ainsi que la répartition du produit de l'exploitation des ressources naturelles).

60. Les conflits liés aux ressources naturelles ont placé l'Afrique dans la ligne de mire de la communauté internationale, surtout dans les dix dernières années. Bien que le continent possède des ressources minérales et des terres arables en abondance, peu d'Africains en tirent avantage. L'interaction complexe entre politique et économie aux niveaux national et international dans les questions de droits de propriété, de gestion et de contrôle des ressources naturelles a déstabilisé les communautés, attisé les conflits armés, accru la corruption et ouvert la porte à des interventions extérieures dans plusieurs régions du continent. Certains conflits sont devenus régionaux et risquent d'avoir une incidence sur l'approvisionnement en ressources naturelles au niveau mondial.

61. Dans certains cas, les pays ont connu ce qu'il est convenu d'appeler « la malédiction de l'abondance », puisque l'abondance de minéraux et de combustibles a eu des conséquences préjudiciables pour le développement, parmi lesquelles de mauvais résultats économiques, un effondrement de la croissance, une corruption généralisée, des déplacements, une dégradation de l'environnement, de graves violations des droits de l'homme, une gouvernance inefficace, un effritement de l'autorité de l'État et une multiplication des violences politiques.

62. Plusieurs problèmes épineux surgissent à ce propos. Il s'agit notamment de luttes pour la terre et les ressources naturelles, qui entraînent instabilité et insécurité, de considérables pressions clientélistes, corruption et conflits entre groupes rivaux aux niveaux national et international, et une répartition inégale des bénéfices et des revenus, surtout réservés à l'élite. Certaines sociétés étrangères et certains fonds souverains ont été accusés de chercher à exploiter les ressources de l'Afrique par des moyens qui, à long terme, desservent les intérêts des populations locales, favorisent l'essor d'élites locales corrompues, ce qui, par contrecoup, est un obstacle à l'émergence d'états aptes à faire face et soumis à l'obligation de rendre des comptes.

63. Les industries d'extraction et la gestion des terres, des forêts et de l'eau, ainsi que la sécurité énergétique, sont des domaines essentiels qui méritent qu'on s'y arrête.

### **1. Industries d'extraction**

64. Les industries d'extraction en Afrique sont le plus souvent tournées vers l'exportation. Le contrôle de l'exploitation des richesses minérales et les gains

dérivés de ces richesses, comme l'or, les diamants et autres pierres précieuses, le coltan, l'uranium et le bois, ont joué un rôle important dans les guerres pour les ressources en Angola, au Libéria, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, où la participation croissante de réseaux criminels et de groupes armés étrangers et nationaux aux activités économiques, notamment à l'exploitation minière, est pour beaucoup dans le climat d'insécurité et de violence.

65. La transparence des recettes est l'un des éléments clefs du train de mesures relatif à la gouvernance qui visent à ce que les nations tirent parti de l'exploitation de leurs ressources naturelles. On constate des progrès, quoique lents, sur la voie de la transparence dans les industries d'extraction. En septembre 2010, le Président Kabila de la République démocratique du Congo a annoncé une interdiction des activités minières dans certaines régions afin de faciliter l'expulsion de groupes armés clandestins des mines, où les unités militaires ont été presque totalement remplacées par une police des mines. Cette mesure avait pour but de mettre un terme à l'intrusion dans le secteur minier de réseaux criminels dans les rangs de la police et de permettre l'enregistrement de tous ceux qui interviennent dans le secteur. L'interdiction a été levée en mars.

66. Le 19 mai 2011, l'Organisation de coopération et de développement économiques a adopté un cadre d'action commun volontaire pour un devoir de diligence en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement dans des zones exemptes de conflits, et le 27 mai 2011, le Groupe des Huit a approuvé pour la première fois la publication obligatoire des paiements faits par les industries de l'extraction aux gouvernements de façon à mettre en place des lois et des règles sur la transparence et à faire accepter des principes librement consentis qui obligent ou invitent les sociétés pétrolières, gazières et minières à dévoiler les sommes qu'elles versent aux gouvernements.

## **2. Terres et forêts**

67. Des 22 pays du globe considérés comme plongés dans des crises alimentaires de longue durée, 17 se trouvent en Afrique. La dégradation des écosystèmes, la désertification, l'érosion des sols et l'extrême sécheresse sont les paramètres qui unissent changements climatiques et conflits concernant les terres. Les conflits liés aux ressources dans les régions semi-arides, opposant souvent bergers et fermiers, vont devenir un sujet de préoccupation de plus en plus sérieux. Alors que les réserves de ressources naturelles dans les zones non protégées diminuent, les zones protégées deviennent le lieu privilégié du braconnage, du pâturage illégal et d'autres activités humaines, ce qui compromet la viabilité à long terme de ces zones et conduit fréquemment à une recrudescence du transport illégal de ressources naturelles à travers les frontières, souvent en rapport avec les conflits nationaux ou régionaux.

68. L'importance accordée aux droits de propriété et au régime foncier pour établir la hiérarchie sociale et politique signifie que la terre en Afrique est souvent le sujet d'âpres disputes. La plupart des conflits récents au sujet de terres sont locaux, existent depuis des générations, se nourrissent souvent de différends historiques entre voisins et sont généralement réglés à l'échelle locale. La capacité des autochtones à trouver des solutions aux problèmes fonciers dans la perspective des changements climatiques devra faire l'objet d'une étude plus approfondie.

69. La réforme agraire, et surtout l'accès à la terre, est une question extrêmement sensible dans toute l'Afrique. L'acquisition massive de terres par des étrangers pour pratiquer une agriculture industrielle ou produire des biocarburants est loin de faire l'unanimité et certains y voient une menace pesant sur la disponibilité des produits alimentaires, la souveraineté et la survie des petits exploitants agricoles. Une très petite proportion des terres appartient à des femmes ou est exploitée par elles. Ceci a des conséquences regrettables pour les populations qui tentent de se relever de conflits et de retrouver une sécurité alimentaire, surtout lorsqu'après un conflit, les ménages dirigés par des femmes ne sont pas autorisés à reprendre la gestion des terres de l'homme absent.

70. L'Afrique possède la deuxième plus grande forêt tropicale humide du monde et de nombreuses forêts sèches. Les forêts jouent un rôle vital sur le plan écologique, social et économique et les problèmes qui s'y rapportent recourent ceux qui concernent les terres, la sécurité alimentaire, l'eau et la sécurité énergétique, car c'est grâce au bois de chauffage principalement que les forêts contribuent à la réduction de la pauvreté. Les forêts ont été à l'origine de conflits, comme au Libéria, où a été forgée l'expression « bois des conflits ». En revanche, les forêts peuvent stimuler la croissance économique. Dans la République démocratique du Congo, un système de concessions et de taxes a été instauré afin de garantir un partage équitable des bénéfices entre les parties prenantes, parmi lesquelles les populations locales et l'État, aussi bien à l'échelle locale que nationale.

### 3. L'eau

71. La gestion des conflits portant sur l'eau est l'une des plus grandes difficultés à surmonter pour parvenir à une bonne gestion de l'environnement mondial. Si l'eau est potentiellement un sujet de conflit, la plupart des divergences majeures à propos des ressources en eau ont été résolues par la coopération et la négociation. Le programme de l'UNESCO intitulé « Du conflit potentiel au potentiel de coopération : de l'eau pour la paix », aide, par exemple, à promouvoir la coopération et le développement lié à la gestion transfrontière des ressources en eau.

72. L'Afrique possède 80 rivières et bassins lacustres transfrontaliers, dont 38 nappes phréatiques que se partagent plusieurs pays. Les craintes persistent au sujet de l'accès à l'eau dans la région semi-aride d'Afrique australe, de même que dans les bassins du fleuve Sénégal et du Nil, car la population des États riverains ne cesse de croître et a besoin de toujours plus d'énergie et d'eau, ce que les changements climatiques ne font qu'accentuer.

73. Environ 40 % de la population d'Afrique subsaharienne n'a pas encore accès à l'eau potable, et 69 % ne bénéficient pas d'installations d'assainissement. La situation est pire dans les zones rurales, avec respectivement 53 % et 76 % de la population dépourvus d'accès à l'eau potable et d'installations sanitaires adéquates. Le nombre de personnes confrontées à une pénurie d'eau en Afrique pourrait augmenter de 75 millions d'ici à 2020, et de plusieurs centaines de millions d'ici à 2050. L'état de sous-développement des ressources en eau et des services, tout comme les difficultés en matière de santé, d'énergie et d'électricité, sont au cœur du problème de la sécurité alimentaire en Afrique. La Banque africaine de développement estime que pour répondre aux besoins en eau de l'Afrique il faudra investir entre 50 et 54 milliards de dollars par an sur les 20 prochaines années. La rarefaction de l'eau représente l'un des plus grands obstacles à la productivité des

femmes en Afrique subsaharienne, celles-ci passant plus de 40 milliards d'heures par an à aller chercher de l'eau, ce qui équivaut à une année de travail de tous les travailleurs de France. La Conférence internationale du Darfour sur l'eau et la paix durable s'est tenue à Khartoum les 27 et 28 juin 2011, avec pour objet de souligner l'importance de l'eau, non seulement pour une paix durable, mais aussi pour le développement du Darfour, et a permis de faire participer les communautés locales aux phases de planification et de mise en œuvre de 65 projets relatifs à l'eau pour les trois États du Darfour.

#### **4. Sécurité énergétique**

74. L'Afrique est le continent qui consomme le moins d'énergie, avec 500 millions de personnes vivant sans électricité en Afrique subsaharienne, et où 23 des 48 pays sont exposés à des chocs énergétiques. L'extrême dénuement et l'absence d'accès à d'autres combustibles impliquent que 80 % de la population se tournent vers la biomasse (bois et végétation). Cela provoque donc la disparition de la végétation et des ravages sur les écosystèmes, ce qui, par ricochet, peut être un facteur de déplacement. La conjonction de la surexploitation des forêts qui ne saurait durer, de la dégradation de plus en plus importante des sols et de la rupture d'approvisionnement met en péril le développement durable et la sécurité humaine. L'initiative de certains États en direction de « l'autarcie énergétique » afin de protéger les ressources énergétiques pourrait conduire à des litiges entre États. Une autre source de préoccupation est l'incidence que peut avoir sur le développement le recours à une électricité non fiable et non abordable. Le débit de plus en plus faible des cours d'eau en raison des bouleversements climatiques pourrait aboutir à une baisse de la production hydroélectrique qui, à son tour, retentirait sur la viabilité financière et la pérennisation des investissements dans le secteur énergétique. 2012 est l'Année internationale de l'énergie durable pour tous. Il faut que l'année débouche sur une révolution mondiale de l'énergie propre si l'on souhaite contenir les risques climatiques, atténuer la pauvreté et améliorer la santé à l'échelle mondiale, rendre les femmes autonomes et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

#### **5. Gestion des ressources naturelles**

75. Une gouvernance politique, économique et institutionnelle satisfaisante des ressources naturelles revêt une importance capitale pour une gestion responsable et suppose que tous les acteurs, des gouvernements aux entreprises internationales aux collectivités locales, mettent en place des politiques ayant des retombées positives pour l'économie nationale et locale.

76. Il nous faut soutenir les démarches que tente l'Afrique pour arrêter des normes minimales en matière de gestion des ressources naturelles en s'appuyant sur une bonne connaissance des relations qui existent entre l'environnement, les conflits, le développement et les activités plus larges de consolidation de la paix. Nous devons accompagner les efforts déployés pour renforcer la capacité des gouvernements et de la société civile à gérer les ressources naturelles, notamment à consolider les mécanismes de suivi et d'application; pour faire appel au secteur privé comme partenaire dans les activités de reconstruction et de développement après un conflit; et pour étoffer les dispositifs de réglementation, dont l'Initiative sur la transparence des industries extractives, ou le Processus de Kimberley. Le NEPAD et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs offrent un tremplin à partir duquel les

pays africains peuvent réellement agir sur la gestion des ressources naturelles en évaluant la gouvernance. Il est tout aussi primordial de s'évertuer à résoudre les problèmes liés à la corruption, qui, si souvent, va de pair avec l'exploitation des ressources naturelles. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime épaulé déjà les autorités engagées dans la lutte contre la corruption et les aide à concevoir des politiques nationales anticorruption, en accord avec la Convention des Nations Unies contre la corruption. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la FAO, le FIDA et la Banque mondiale sont en train de définir des principes qui régiront les investissements raisonnables dans l'agriculture.

77. Ce n'est pas l'abondance de minéraux, de combustibles ou de terres qui doit déterminer la trajectoire politique ou économique des pays africains. Partout où l'exploitation illégale ou la gestion corrompue et inéquitable des ressources naturelles se trouvent au centre des conflits, il faut absolument obtenir un retour rapide à une gouvernance transparente et responsable des ressources dans la période qui suit le conflit. Le projet du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) intitulé « conflits et catastrophes » sert d'exemple. Ce programme permet de renforcer les capacités pour parvenir à une meilleure gouvernance des ressources naturelles, et présente des pratiques exemplaires en matière de gestion de l'environnement, de sorte que les ressources naturelles servent le développement et les priorités en matière de consolidation de la paix. Il faudrait aussi prévoir des moyens pour dresser une carte des ressources et fournir les compétences nécessaires à la négociation de contrats et d'accords sur l'exploitation des ressources naturelles.

## **6. Les Nations Unies et l'exploitation illégale des ressources naturelles**

78. Il convient de mesurer les avancées réalisées par l'Afrique à l'aune des progrès tangibles dans la vie des habitants. Lorsque l'ONU est appelée à l'aide, elle se doit de bien cibler les besoins des populations locales afin d'améliorer le bien-être et la sécurité des personnes dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. Cependant, les Nations Unies ont encore des progrès à faire pour mieux intégrer l'analyse des ressources naturelles et des besoins en matière d'environnement dans la planification de la prévention des conflits, de l'aide humanitaire et des opérations de relèvement rapide.

79. Certains efforts ont été entrepris. Historiquement, le Conseil de sécurité a pris des mesures énergiques pour venir à bout du problème de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Il a imposé un embargo sur tous les bois ronds et les bois d'œuvre en provenance du Libéria, un embargo sur tous les diamants bruts en provenance d'Angola, de Côte d'Ivoire et de Sierra Leone et un embargo sur la vente ou la livraison de pétrole à l'Angola et à la Sierra Leone. Le Conseil a également chargé la Mission des Nations Unies au Libéria d'aider le Gouvernement de transition à rétablir une saine gestion des ressources naturelles et a constitué un groupe d'experts censé proposer des mesures pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles qui finance des groupes armés dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Cette question a également figuré à l'ordre du jour d'autres organismes intergouvernementaux, comme le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix.

80. Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, qui a vu le jour en novembre 2010, cherche à avoir une démarche globale et menée en collaboration pour empêcher l'exploitation illégale des ressources

naturelles, dont fait partie la criminalité en matière d'espèces menacées et de forêts. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime effectue actuellement une étude des risques en Afrique centrale, qui englobe la criminalité organisée et le trafic illicite des ressources naturelles et qui servira d'outil d'information pour les décisions à prendre. Depuis juin 2009, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se sont dotés d'une politique environnementale pour les missions de l'ONU sur le terrain, qui s'applique à des domaines clefs tels que les déchets, l'énergie, l'eau, et la gestion des ressources culturelles et historiques.

81. L'équipe du dispositif interinstitutionnel et interdépartemental de coordination de l'alerte rapide et de l'action préventive de l'ONU, hébergée par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), administre un programme conjoint ONU-Union européenne qui rassemble le Département des affaires économiques et sociales, le Département des affaires politiques, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), destiné à aider les pays à mieux gérer leurs ressources naturelles dans le cadre de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix et à gérer et apaiser les tensions liées aux questions d'environnement. Ce partenariat améliore l'élaboration des politiques et la coordination des programmes entre les principaux acteurs au Siège et sur le terrain et permet de concevoir un ensemble de notes d'orientation, des manuels de formation et un outil d'apprentissage en ligne que chacun utilise à son propre rythme.

82. Il serait bon que l'ONU et les organisations africaines envisagent la question de l'exploitation illicite des ressources naturelles dans une perspective régionale, en plus d'une perspective nationale, afin de traiter les dimensions régionales du problème, à savoir le lien avec le commerce illicite des armes, les mercenaires et le trafic de drogue. L'Initiative ouest-africaine, lancée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et Interpol pour l'application du plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et l'abus des drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2011), offre un bon exemple de coopération dans ce domaine.

## **7. Propositions d'actions et recommandations**

83. Nous devons adapter nos démarches et nos dispositifs d'intervention de façon à ce qu'ils répondent efficacement à une nouvelle génération de crises multidimensionnelles qui peuvent comporter des éléments liés à l'exploitation des ressources naturelles et aux modifications de l'environnement. Pour cela, nous avons besoin de directives claires et concises, d'outils, de mécanismes de partage des informations et d'expertise au sein de l'Organisation. Les missions et les équipes de pays de l'ONU doivent aider les pays et les collectivités à incorporer la question des ressources naturelles et de l'environnement dans leurs plans de développement et leurs plans de sortie de conflit, en particulier au niveau régional. Le renforcement de la structure institutionnelle et de la coopération régionale ainsi que l'interaction avec les représentants des secteurs privé et financier contribueront dans une large mesure au succès de stratégies décidées d'un commun accord.

84. En collaboration avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les gouvernements, les donateurs, la société civile et les collectivités locales, les Nations Unies devraient s'employer à encourager un processus dirigé par l'Afrique pour faire de la richesse en ressources naturelles non plus un handicap mais un atout pour la paix dans les situations de conflit et d'après conflit.

**85. Je demande aux organismes des Nations Unies d'inscrire l'analyse des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles, notamment la réforme agraire, la gestion de l'eau et les défis environnementaux, dans les évaluations des situations humanitaires, des opérations de maintien et de consolidation de la paix.**

**86. Je vais étudier la possibilité d'affecter des experts en gestion des ressources naturelles dans les opérations de maintien de la paix.**

**87. Je demande aux équipes de pays des Nations Unies et aux bureaux d'appui à la consolidation de la paix d'inclure dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté des programmes visant à promouvoir une gestion responsable, équitable, soucieuse de la problématique hommes-femmes et bénéfique sur le plan économique dans les pays d'Afrique en situation de conflit ou sortant d'un conflit.**

**88. Là où les ressources nationales représentent un atout pour le pays, les Nations Unies devraient favoriser un dialogue national sur le rôle des revenus des ressources naturelles dans la société dans le but de définir une stratégie de croissance et de développement sans distinction ni exclusion et de défendre une utilisation plus transparente des ressources naturelles, assortie de l'obligation de rendre des comptes, en n'hésitant pas à mettre en œuvre des politiques efficaces contre la corruption. Cela devrait être réalisé en coordination avec les institutions à l'échelon local, les communautés économiques régionales et l'Union africaine-NEPAD.**

**89. Je prie les partenaires internationaux et le secteur privé d'adhérer aux codes de responsabilité des entreprises et de veiller au respect des mécanismes réglementaires, de sorte que les revenus provenant des ressources naturelles ne soient pas détournés vers des activités qui exacerbent les conflits.**

**90. J'exhorte tous les partenaires à réfléchir à l'utilisation judicieuse des connaissances et des pratiques des autochtones et des femmes en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation au phénomène, sans oublier les instances de médiation locales en matière d'utilisation des sols, telles que les conseils des sages et les conseils de paix locaux.**

**91. J'engage le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et les autres partenaires à participer au renforcement des capacités des institutions de bassins hydrographiques, telles que l'Initiative pour le bassin du Nil et le secrétariat de l'Union du fleuve Mano, ainsi que les pays de l'aquifère nubien, pour qu'ils soient mieux à même de faire face aux défis posés par les changements climatiques et les conflits, en cohérence avec les cadres de référence existants pour l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres partenariats et programmes, comme le programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.**